



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS

Exercice 2010

Mai 2011

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2010, sa population était de 44 462 habitants (population totale INSEE 2007 en vigueur au 01/01/2010) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2010, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 3 053 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 630 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 12 167 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 8 650 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 8 778 habitants) ;
- Communauté de communes de La Vallée Borgne (5 communes – 1 184 habitants).

II. Compétences exercées

En 2010, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants résiduels (non valorisables) ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, calettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) ;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI (piquants) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles ;

III. **Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – ex: 44 462 hab en 2010, 43 897 hab en 2009, 39 909 hab en 2008,...) :

	Quantités traitées	Résultats 2010	Prestataires de traitement	Rappel 2009	Rappel 2008	Rappel 2007
Ordures ménagères résiduelles	12 417,14 t	279,28 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	287,78 kg/hab.	295,18 kg/hab.	310,17 kg/hab.
Déchets encombrants résiduels	3 433,20 t	77,22 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	67,09 kg/hab.	66,44 kg/hab.	55,74 kg/hab.
Verre, papiers, emballages recyclables	1 597,64 t (verre)	83,26 kg/hab.	- sociétés Delta Recyclage (Lansargues) et Cévennes Déchets (Alès) - société VDL (Vergèze)	80,12 kg/hab.	76,59 kg/hab.	74,58 kg/hab.
	2 104,42 t (p/emb)					
Cartons	632,15 t	14,22 kg/hab.	SYMTOMA	13,40 kg/hab.	11,78 kg/hab.	11,27 kg/hab.
Ferrailles	997,24 t	22,43 kg/hab.	Société CCA (Molières-Cavaillac)	26,29 kg/hab.	21,60 kg/hab.	22,36 kg/hab.
Gravats	12 172,73 t	273,78 kg/hab.	- SYMTOMA - Cévennes Déchets (Alès)	249,51 kg/hab.	267,77 kg/hab.	242,00 kg/hab.
Déchets végétaux	4 458,32 t	100,27 kg/hab.	- société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - SYMTOMA (sites de St Sauveur-C et Molières-C)	104,79 kg/hab.	89,89 kg/hab.	87,43 kg/hab.
Bois	1 904,65 t	42,84 kg/hab.	Sociétés S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès)	35,16 kg/hab.	31,01 kg/hab.	30,62 kg/hab.

Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange avec leurs bidons souillés	92,15 t	2,07 kg/hab.	Société Spur-Environnement (Rognac)	1,95 kg/hab.	1,91 kg/hab.	1,57 kg/hab.
Polystyrène Expandé	7,11 t	0,16 kg/hab.	SYMTOMA	0,19 kg/hab.	0,01 kg/hab.	0,03 kg/hab.
Batteries	0,00 t	0,00 kg/hab.	Société GDE (Aubord)	0,01 kg/hab.	0,01 kg/hab.	0,33 kg/hab.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	421,70 t	9,48 kg/hab.	Eco-Systèmes (Paris)	9,96 kg/hab.	9,54 kg/hab.	8,84 kg/hab.
Amiante lié	20,58 t	0,46 kg/hab.	Sociétés ATO (Sommières) et Jouvert (Laval-Pradel)	0,44 kg/hab.	0,97 kg/hab.	0,52 kg/hab.
Ampoules et tubes d'éclairage	0,63 t	0,01 kg/hab.	Société agréée Recylum	0,02 kg/hab.	<0,01 kg/hab.	<0,01 kg/hab.
Textiles	68,80 t	1,55 kg/hab.	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,32 kg/hab.	1,20 kg/hab.	0,69 kg/hab.
Piles et accumulateurs électriques	5,09 t	0,11 kg/hab.	Société agréée Corepile (Paris)	0,11 kg/hab.	0,10 kg/hab.	0,12 kg/hab.
Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux	21 797,80 t	490,26 kg/hab.		488,50 kg/hab.	488,11 kg/hab.	484,83 kg/hab.
TOTAL	40 333,50 t	907,15 kg/hab.		877,95 kg/hab.	876,77 kg/hab.	846,26 kg/hab.

IV. Autres compétences exercées

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le SYMTOMA assure l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier. L'entreprise Cévennes-Déchets d'Alès assure le débouché des gravats récupérés sur la déchèterie de La Vallée Borgne.

Interventions en milieu scolaire ou assimilées :

- février : visite du centre de tri avec une association de la CdC Coutach Vidourle ;
- février – avril : réalisation d'un questionnaire sur les pratiques des habitants par rapport au tri et à la prévention des déchets en déchèterie ;
- mars – avril : visite du centre de stockage et du centre de tri avec des élus et le personnel de la CdC du Pays Viganais ;
- avril : sensibilisation sur les DEEE en déchèterie à destination des enfants de l'association le Monde de Jade sur la CdC du Pays Viganais ;
- 22 juillet : animation sur le tri et la prévention des déchets à destination des Éclaireurs sur la CdC Cévennes Garrigue ;
- 31 août : déplacement vers le syndicat mixte du Sud-Grésivaudan pour la redevance incitative et le compostage de quartier, organisé pour les délégués du syndicat mixte et des représentants élus ou techniques des CdC ;
- 28 octobre : visite de l'incinérateur de Nîmes par des élus et le personnel du SYMTOMA, et les techniciens des CdC ;
- 04 novembre : sensibilisation des enfants du CP de l'école de Bez-et-Esparon sur le tri et la prévention des déchets ;
- 20 – 28 novembre : animation dans une école et tenue d'un stand sur les marchés, en déchèterie et dans un supermarché sur le tri et la prévention des déchets lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ; 146 personnes sensibilisées ;
- septembre – décembre : animation dans les 13 classes inscrites au concours « Noël Blanc » sur la composition et le recyclage du polystyrène expansé.

Nettoyage des PAV : n'ayant plus la compétence de vidage des PAV depuis le 1er janvier 2010, le SYMTOMA n'a plus assuré le nettoyage du parc dont l'exploitation est assurée, depuis cette date, par chaque communauté de communes adhérente.

Compostage individuel : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2010 avec 203 unités supplémentaires distribuées. Cela porte à 2 960 foyers couverts depuis 2004, soit 16,6% des foyers du syndicat mixte (base de calcul : *1 foyer = 2,5 habitants*).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : cette filière, initiée par le syndicat mixte en septembre 2007, a permis de récupérer en 2010, 89 cartons de 23 litres renfermant les boîtes d'aiguilles de seringues usagées auprès de 9 pharmacies volontaires du territoire (sur 17 pharmacies en activité sur le périmètre). Chaque boîte est distribuée par l'officine au patient concerné par l'automédication par injection, en fonction de ses besoins. Une fois remplie, la boîte est rapportée au pharmacien et regroupée par cartons de 30 unités qui sont enlevés lors d'une tournée trimestrielle pré-établie. Le traitement de ces déchets est assuré par la société spécialisée ATO de Sommières qui assure également la collecte et le renouvellement des cartons auprès des pharmacies. Le mode de destruction est l'incinération sur le site de la société Evolia à Nîmes.

V. Quelques précisions

Les gravats et la ferraille : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³ ; ferraille : 0,12 t/m³).

Les déchets végétaux de déchèteries : là encore, le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m³). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. Quatre sites de compostage ont été sollicités :

- les plates-formes « publiques » de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où sont intervenues les sociétés CCA et Cévennes-Déchets pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,
- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson).

Le SYMTOMA utilise également les services d'un agriculteur de Lasalle pour traiter localement par compostage les déchets végétaux récupérés sur la déchèterie de ce secteur

Le bois de déchèteries : l'évacuation dans cette filière a été assurée par la société nîmoise S.B.R.. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2010, le SYMTOMA disposait de :

- 178 colonnes à « **verre** » de marque Villiger, de **4 m³** (54 sur le Pays viganais, 33 sur Cévennes-Garrigue, 7 sur l'Aigoual, 40 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 15 sur la Vallée Borgne, 29 sur Coutach-Vidourle)
- 86 colonnes à « **verre** » de marque Villiger, de **5 m³** (17 sur le Pays viganais, 24 sur Cévennes-Garrigue, 7 sur l'Aigoual, 20 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 11 sur la Vallée Borgne, 7 sur Coutach-Vidourle)
- 7 colonnes à « **verre** » de marque Villiger, de **2,5 m³** (1 sur le Pays viganais, 3 sur Cévennes-Garrigue, 3 sur Coutach-Vidourle)
- 133 colonnes à « **papiers** » de marque Villiger, de **4 m³** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 37 colonnes à « **emballages** » de marque Villiger, de **5 m³** (en attente de transformation en colonnes à « verre »)
- 114 colonnes à verre individuelles (40 sur le Pays viganais, 29 sur Cévennes-Garrigue, 8 sur l'Aigoual, 14 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 0 sur la Vallée Borgne, 23 sur Coutach-Vidourle)
- **59 Points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de 660 litres chacun pour recevoir le *verre* et les *emballages/papiers* (33 sur l'Aigoual, 26 sur Coutach-Vidourle)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays viganais, 214 sur Cévennes-Garrigue, 88 sur l'Aigoual, 139 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 235 sur Coutach-Vidourle, 64 sur la Vallée Borgne)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays viganais

(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes)

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 22 **bennes** (**9 m³**) pour la récupération en apport volontaire des cartons (14 unités), du polystyrène (5 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités)
- 34 **bennes de 30 m³** et **11 bennes de 12 m³** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 2 **presses à balles** (1 verticale et 1 horizontale) et 1 presse à polystyrène expansé
- 1 **groupe de lavage** autonome
- 2 véhicules *petits porteurs* pour le déplacement des bennes de 9 m³ (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 3 véhicules légers utilitaires (Renault « Express », Renault « kangoo » en location *Longue Durée*, et Ford « Transit »)
- 1 véhicule léger en location *Longue Durée* (Peugeot « 308 »)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS *EXTERNES*) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE 2009)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels (acheminés et stockés par la société SITA Sud sur le site de Bellegarde)

	Quantités traitées	Coûts <u>externes</u> de transport (TTC)	Coûts <u>externes</u> de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2009	Rappel bilan* 2009
Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)	12 417,14 t	362 697 €	1 031 101 €	0 €	- 31,35 €/hab.	- 112,25 €/tonne	- 30,39 €/hab.	- 105,59 €/tonne
Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)	3 433,20 t	144 990 €	283 105 €	0 €	- 9,63 €/hab.	- 124,69 €/tonne	- 8,31 €/hab.	- 123,90 €/tonne
TOTAL	15 850,34 t	507 687 €	1 314 206 €	0 €	- 40,98 €/hab.	- 114,94 €/tonne	- 38,70 €/hab.	- 109,05 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts <u>externes</u> de transport (TTC)	Coûts <u>externes</u> de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2009	Rappel bilan* 2009
Verre / papiers / emballages	3 702,06 t	166 794 €	395 824 €	503 222 €	- 1,33 €/hab.	- 16,04 €/tonne	- 7,32 €/hab.	- 91,32^(*) €/tonne

(*) la crise économique mondiale de 2009 a entraîné, cette année là, une diminution importante des recettes issues de la vente des matériaux aux industries du recyclage, toutes filières confondues

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2008	Rappel bilan* 2008
Cartons	632,15 t	35 963 €	0 €	57 312 €	+ 0,48 €/hab.	+ 33,77 €/tonne	- 0,19 €/hab.	- 14,14 €/tonne
Ferraille	997,24 t	48 449 €	0 €	93 931 €	+ 1,02 €/hab.	+ 45,61 €/tonne	+ 1,31 €/hab.	+ 49,79 €/tonne
Gravats	12 172,73 t	125 892 €	9 152 €	0 €	- 3,04 €/hab.	- 11,09 €/tonne	- 3,08 €/hab.	- 12,36 €/tonne
Déchets végétaux	4 458,32 t	53 232 €	77 286 €	0 €	- 2,94 €/hab.	- 29,28 €/tonne	- 3,25 €/hab.	- 30,98 €/tonne
Bois	1 904,65 t	69 215 €	34 977 €	0 €	- 2,34 €/hab.	- 54,70 €/tonne	- 1,87 €/hab.	- 53,17 €/tonne
D.D.M. (toxiques) + huiles et bidons	92,15 t	0 €	47 884 €	0 €	- 1,08 €/hab.	- 519,63 €/tonne	- 1,02 €/hab.	- 520,93 €/tonne
Polystyrène Expandé	7,11 t	0 €	0 €	1 718 €	+ 0,04 €/hab.	+ 241,63 €/tonne	+ 0,03 €/hab.	+ 180,00 €/tonne
Batteries	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	+ 100,00 €/tonne
DEEE (y compris ampoules et tubes)	421,70 t	0 €	0 €	27 098 €	+ 0,61 €/hab.	+ 64,26 €/tonne	+ 0,59 €/hab.	+ 59,57 €/tonne
Amiante lié	20,58 t	2 506 €	2 541 €	0 €	- 0,11 €/hab.	- 245,24 €/tonne	- 0,15 €/hab.	- 346,84 €/tonne
Textile	0,63 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Piles et accumulateurs	68,80 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	20 776,06 t	335 257 €	171 840 €	180 059 €	-7,36 €/habitant	- 15,74 €/tonne	- 7,66 €/habitant	- 17,29 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2010) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 1 agent contractuel (« programme local de prévention »)
- 3 agents contractuels de type C.A.E. (filière interne « polystyrène » et « programme local de prévention »)

Compte Administratif 2010 :

Dépenses de fonctionnement 2010 : **3 542 818 €** (3 369 097 € en 2009)

Dont **292 621 €** de charges de personnel soit **8,3 %** (6,6 % en 2009)

Dépenses d'investissements 2010 : **516 239 €** (663 624 € en 2009)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2010 aux EPCI adhérents a été de 2 718 803 € (soit **61,15 €/hab**).

En 2009, cette participation globale était également de 2 718 803 € (soit **61,94 €/hab**, compte tenu de l'évolution du nombre d'habitants d'une année à l'autre).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, le matériel lié aux filières « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Coups de projecteur

La filière interne « cartons » :

- nombre de bennes de déchèteries (30 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 280 (298 en 2009) soit 8 400 m³ (8 940 m³ en 2009)
- nombre de bennes (9 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 380 (376 en 2009) soit 3 420 m³ (3 384 m³ en 2009)

La filière interne « polystyrène » :

- volume entrant : 2 041,5 m³ (1 743,5 m³ en 2009) soit l'équivalent de **68 bennes de déchèteries** (58 en 2009) !
 - densité entrante : 6,2 kg/m³
- volume sortant : 58 m³ soit pratiquement l'équivalent de **2 bennes de déchèterie** (pour un poids de 7,11 tonnes)
 - densité sortante : 122,59 kg/m³ (136,67 kg/m³ en 2009)

La filière « DEEE » :

- nombre d'appareils électriques ou électroniques collectés : 41 737 unités pour un poids total de 421,7 tonnes
 - performance : **9,48 kg/hab.** (Gard : 6,7 kg/hab ; Région LR : 3,2 kg/hab ; France : 6,5 kg/hab)

[D'après la société agréée Écosystèmes, les quantités collectées par le SYMTOMA en 2010 ont permis d'éviter l'émission de 252 tonnes de gaz carbonique et d'économiser 457 barils de pétrole brut... !]

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 9 mai 2011